

<https://conduite-routiere.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?Suppression-de-la-certification-intermediaire-suite>

Suppression de la certification intermédiaire (suite)

- Espace enseignants - Diplomes - Suppression de la certification intermédiaire ? - Une bouée de sauvetage... -

Publication date: mercredi 6 octobre 2021

Copyright © CONDUITE ROUTIERE - Tous droits réservés

QUI EST CONCERNÉ ?

Les élèves en cursus BAC PRO CTRM pendant l'année de première professionnelle et de terminale professionnelle. (On peut se présenter deux années de suite, et on peut s'inscrire la même année au CAP CLM en candidat libre, et au BAC PRO CTRM en CCF).

CONDITIONS POUR S'INSCRIRE EN CANDIDAT LIBRE

Le candidat doit avoir 18 ans dans l'année de session de l'examen (exemple pour la session 2022, avoir 18 ans entre le 01 janvier 2022 et le 31 décembre 2022).

Ne pas être inscrit dans un établissement scolaire conduisant au diplôme choisi car on ne peut pas s'inscrire à un même diplôme sous deux formes d'évaluation (CCF et PONCTUEL) ; l'élève en cursus BAC PRO CTRM n'est pas scolarisé en cursus CAP CLM.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Toutes les épreuves sont présentées une seule fois, sous forme ponctuelle écrite, orale ou pratique.

Règlement d'examen téléchargeable ci-dessous.

Pour l'épreuve EP2 « Conduite d'un véhicule »

https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo8/MENE1528984A.htm?cid_bo=98918

La réalisation d'un chef d'œuvre ne concerne pas les candidats individuels.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039426846/

LIEN VERS LES INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES AU CAP

L'inscription est personnelle et individuelle.

<https://ecc.orion.education.fr/inscrinetpro/inscriptionpublic>

Choisissez « CAP » ;

Cliquez sur votre académie de résidence ;

Surveillez très régulièrement l'ouverture du service des inscriptions pour la

Session 2022-06 – CAP ACADÉMIQUE

Suppression de la certification intermédiaire (suite)

(Ne cliquez pas sur le lien contenant la mention VAE, celui-ci est réservé à ceux qui demandent un diplôme par la validation des acquis de l'expérience).

Les dates de pré-inscription diffèrent selon les académies.

AIDE A L'INSCRIPTION

Téléchargez le fichier PDF :

guide-insGP-CAP2019.pdf, en bas de cet article ; il y a peu de changement dans la procédure d'inscription depuis 2019.

Pour plus d'informations, contactez votre rectorat :

[https://www.education.gouv.fr/les-regions-academiques-academies-et-services-departementaux-de-l-education-nationale-6557#La carte des regions academiques et les coordonnees des rectorats vice-rectorats et services de departementaux de l Education nationale](https://www.education.gouv.fr/les-regions-academiques-academies-et-services-departementaux-de-l-education-nationale-6557#La%20carte%20des%20regions%20academiques%20et%20les%20coordonnees%20des%20rectorats%20vice-rectorats%20et%20services%20departementaux%20de%20l%20Education%20nationale)